

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Les Ayvelles

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

Date de la convocation : 15 septembre 2025

Date d'affichage : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame SIMON Muriel, 1^{ère} Adjointe, par suppléance, pour la Maire empêchée, Madame TUCCI Sylvia.

Présents : AUPRETRE Ludovic, BEAUDEUX Isabelle, BROYER Jennifer, DI PIRRO Jean-Marie, MARTIN Martine, MORTIER Michel, PREVOTEAUX François, SIMON Muriel, SONET Jessy.

Absent excusé : HERBRETEAU Jean-Marie

Membres absents représentés : BOUCHEX-BELLOMIE Carole par BEAUDEUX Isabelle
CHAUVET Sandrine (pouvoir donné à MORTIER Michel)
DUBOIS D'ENGHEN Linda par BROYER Jennifer
SAINT-MAXIN Anne (pouvoir donné SIMON Muriel)
TUCCI Sylvia (pouvoir donné à SIMON Muriel)

Secrétaire de séance : BEAUDEUX Isabelle

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 22 août 2025
- D20250922197 – Délibération modificative n° 1
- D20250922198 – Délibération vente du bien 35 rue de Sedan
- D20250922199 – Délibération subvention association FACILE MUSIQUE
- D20250922200 – Délibération « fêtes et cérémonies » : ajout d'un évènement au compte 6232
- Informations communales du Maire
- Comptes-rendus des Commissions
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 août 2025

Madame la 1^{ère} Adjointe invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'adoption du procès-verbal de la séance du 22 août 2025 ci-annexé, qui a été préalablement transmis aux élus. Les conseillers municipaux non présents aux séances du 22août 2025 ne prennent pas part au vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-15,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil municipal du 22 août 2025.

D20250922197 – Délibération modificative n° 1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents le virement de crédits du chapitre 23 compte 231 au chapitre 21 compte 2131 pour un montant de 72 000,00 €.

D20250922198 - Délibération vente du bien 35 rue de Sedan

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 20241029159 du 29 octobre 2024,

Le déclassement du bien a été prononcé aux termes d'une délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2023,

Il est précisé que la Commune avait accepté une première offre qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2024.

Mais cette promesse de vente a été rendue caduque, la bénéficiaire n'ayant pas obtenu son financement.

Par suite de ce désistement, le bien a été remis en vente.

Une deuxième offre avait été acceptée par la commune qui avait fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal du 23 avril 2025.

Mais cette promesse de vente a été rendue caduque, le bénéficiaire n'ayant pas obtenu son financement.

Considérant que la commune est propriétaire de la parcelle cadastrée :

AC 276, AC 279, AC 133, AC 136 : superficie 3 a 58 ca

Le bien 35 rue de Sedan est divisé en :

- Au rez-de-chaussée : une grande remise, une cuisine, un séjour, un WC, une salle de bains
- A l'étage : deux chambres

Considérant la volonté de la Commune de rationaliser la gestion de son patrimoine immobilier,

Considérant que les locaux sont libres de toute occupation et peuvent faire l'objet d'une cession,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents et :

- **DÉCIDE** la cession du bien sis 35 rue de Sedan et cadastré section AC 276, AC 279, AC 133, AC 136 pour une superficie de 3 a 58 ca d'un montant de 65 000 € (soixante-cinq mille euros) net vendeur à Madame BROBECK Nadège.
- **AUTORISE** Madame la Maire à finaliser et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la vente.
- **PRÉCISE** que la recette en résultant sera inscrite sur les crédits ouverts à l'imputation du chapitre 77 article 775.

D20250922199 - Délibération subvention association

Madame la 1^{ère} adjointe présent au Conseil Municipal une demande de subvention par une association :

Facile Musique	350 €
----------------	-------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des présents, cette subvention.

D20250922200- Délibération « fêtes et cérémonies » : ajout d'un évènement au compte 6232

Vu la délibération n° D20240206126 du 6 février 2024 fixant la liste des dépenses au compte 6232 « fêtes et cérémonies »

Madame la 1^{ère} adjointe propose d'ajouter l'évènement suivant :

- Bons d'achat pour les séniors à Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide au vote à l'unanimité des présents l'ajout de l'évènement suivant :

- Bons d'achat pour les séniors à Noël à utiliser chez les commerçants de LES AYVELLES à la liste imputable au compte 6232.

INFORMATIONS COMMUNALES DU MAIRE

- Madame SIMON informe le Conseil Municipal que l'opération « PLANTONS DES HAIES » est renouvelée pour cette année. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet de la commune.
- Madame SIMON indique que :

- le trottoir endommagé par un incendie rue de Paternotte va être remis en état.
- la FDEA a transmis un devis d'un montant de 3 959,85 € suite au sinistre concernant le poteau électrique se trouvant au rond-point rue du Boug.
- l'Union Sportive de LES AYVELLES a transmis un devis concernant la remise en état de la pelouse du terrain de football et sollicite une prise en charge de ces travaux. Après débat, l'aide est accordée pour cette rénovation.
- la communauté d'agglomération ARDENNE METROPOLE va lancer un groupement de commandes concernant la maintenance, entretien et réparation des organes de fermetures motorisés et manuels. La commune de LES AYVELLES adhère à celui-ci.
- Monsieur PERRICHOT, chef de projet à la plateforme Voisins Vigilants et Solidaires, a relancé la commune concernant le projet d'adhésion à cette opération. Après débat, les conseillers municipaux ne souhaitent pas s'engager pour adhérer à cette proposition mais invitent les habitants à y participer.

COMPTEES-RENDUS DES COMMISSIONS

Commission communication :

- Monsieur MORTIER informe le Conseil Municipal que les prochaines réunions pour la rédaction du bulletin municipal d'octobre sont programmées les mardis 30 septembre et 14 octobre 2025 et sera distribué courant octobre.
- Monsieur MORTIER signale qu'il a assisté à la réunion préparatoire le 15 septembre pour la course Sedan-Charleville qui aura lieu le 5 octobre 2025. Le départ est fixé à 13 h 00 de Sedan et l'arrivée du 1^{er} coureur à LES AYVELLES vers 13 h 50. Madame BROUER Jennifer se chargera de prendre les bouteilles d'eau au centre LECLERC de SEDAN le 30 septembre 2025 et Monsieur DI PIRRO se propose d'aller chercher les t-shirts le 2 octobre 2025 dans la galerie marchande du magasin LECLERC à SEDAN. Un point de ravitaillement dans la commune sera mis en place durant la course pédestre SEDAN-CHARLEVILLE. Une animation musicale sera assurée par l'Harmonie de NEUFMANIL. Des panneaux annonçant le ravitaillement seront installés. Des containers de tri sélectif seront placés de part et d'autre de la chaussée et des big bag seront livrés afin de récupérer les bouteilles lundi 6 octobre.

Monsieur DI PIRRO invite les bénévoles à participer à cette manifestation sportive.

Commission des travaux :

- Monsieur DI PIRRO informe le Conseil Municipal que :

- un devis a été reçu pour la réfection d'un des caniveaux de la rue de Paternotte et un pour la sécurisation de la rue de Chalandry (quatre dos d'âne et une chicane)
- Monsieur Mathéo CHAMPENOIS, stagiaire, a été recruté pour seconder Monsieur DECHÈNE.
- les travaux de ravalement des façades du presbytère sont momentanément interrompus. Ceux-ci devraient reprendre prochainement.

Commission embellissement :

En l'absence de Madame BOUCHEX-BELLOMIE, Madame SIMON donne lecture du compte-rendu de la réunion de ladite commission qui a eu lieu le mardi 19 septembre 2025 :

- un arbre planté il y 2 ans dans l'aire de jeux doit être abattu et remplacé.
- une cuve récupérateur d'eau a été déposée près des jardins communaux.
- 2 tables de pique nique et un banc ont été installés dans le terrain de jeux.

Une réunion de la commission embellissement est prévue le mardi 23 septembre pour traiter des sujets suivants : plantations des bulbes rue de Sedan, décos de Noël, opération « plantons des haies ».

Commission Animation :

- Madame SIMON indique que la chorale aura lieu le dimanche 12 octobre à 17 H 00 en l'église de LES AYVELLES et qu'un apéritif sera offert par la mairie aux organisateurs et se tiendra dans la petite salle des fêtes. Les flyers seront distribués fin de semaine.

QUESTIONS DIVERSES

- Madame BEAUDEUX s'interroge sur la possibilité d'acquérir uniquement le terrain de football appartenant au Conseil Départemental.
- Suite l'interrogation formulée par Monsieur PREVOTEAUX relatif à l'emplacement rue de Sedan du bar à pâtes, Madame SIMON indique que le food-truck dépend du branchement électrique. Quand le camion sera muni d'un groupe électrogène, le bar à pâtes sera installé près du distributeur automatique de pizzas.
- Monsieur AUPRETRÉ signale qu'un survol de drone a été effectué le dimanche 21 septembre.
- Madame MARTIN demande à ce que Monsieur BRIZET entretienne son terrain, car des ronces envahissent son terrain.

Les sujets étant épuisés, Madame la 1^{ère} adjointe lève la séance à 20 h 22.

Madame BEAUDEUX Isabelle
Secrétaire de séance

Madame SIMON Muriel
1^{ère} Adjointe